

Ajain – conseil municipal – Compte rendu

Sommaire

Désignation du secrétaire de séance.....	2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021	2
Ajouts de points à l'ordre du jour	2
1. [Délibérations] Renouveau du bureau municipal et retraits des délibérations du 15 juillet 2021	3
2.[Délibération] Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.....	3
3. [Délibération] Indemnité des adjoints	4
4. [Délibération] Nomination d'un conseiller municipal délégué et indemnité	5
5. [Délibération] Délégation de fonction aux adjoints et aux conseillers délégués	5
6. Implantation d'une antenne téléphonique au Peu	5
7. [Délibération] Vente d'un chemin communal à Roudeau	6
8. Proposition de dons de parcelles boisées à la commune	6
9. [Délibération] Réhabilitation des vestiaires et de l'éclairage au stade, nouveau plan de financement.....	7
10. [Délibération] Réhabilitation des WC scolaires. Avenants à l'appel d'offres	8
10 bis. [Délibération] Réhabilitation des WC scolaires. Modification du plan de financement.....	8
11. [Délibération] Eau et assainissement. Transfert des actifs.....	10
12. [Délibération] Décisions budgétaires modificatives : chapitre 64, 65 (fonctionnement), chapitre 21 (investissement)	10
13. Régime indemnitaire sur heures complémentaires	12
14. [Délibération] Plan d'adressage de la commune	12
15. Lotissement	12
16. Suppression de la régie de recettes	13
Questions diverses	13

☛ Compte rendu rédigé par : Thomas Marty

Appel nominal des membres

Présents :

Conseiller	Présent
Sandrine Cadillon	excusée
Caroline Chevalier	oui
Isabelle Deville	oui
Mireille Fayard	oui
Jean Marie Gallinaro	oui
Jean Pierre Godefroy	oui
Laetitia Gouvernaire	oui
Jacques Laurent	oui
Christophe Lecossois	excusée
Thomas Marty	oui
Jean Christophe Maury	oui
Pascale Tête	oui
Alain Texier	oui
Jacqueline Peyrot	oui
Guy Rouchon	oui

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :
T. Marty

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour : ...13.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

Ajouts de points à l'ordre du jour

- Lotissement, lancement d'une consultation pour maîtrise d'oeuvre
- Suppression de la régie de recettes

Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :13.....

1. [Délibérations] Renouvellement du bureau municipal et retraits des délibérations du 15 juillet 2021

Nous avons délibéré lors du précédent conseil municipal sur la réorganisation du bureau. En effet Thomas Marty avait émis son désir de ne plus être premier adjoint et de céder les finances. La préfecture nous a rattrapé en nous signalant qu'il devait démissionner de son poste de premier adjoint. Par courrier, Thomas Marty a informé Madame la Préfète de sa démission du poste de premier adjoint, tout en restant conseiller municipal. Madame la Préfète, par courrier du 10 septembre 2021, a accepté cette démission. Le conseil municipal, doit alors procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Nous devons donc refaire les élections en ce qui concerne la désignation de Thomas Marty en tant que délégué et de Jean-Christophe Maury en tant qu'adjoint et Mireille Fayard en tant que première adjointe. Nous devons d'abord retirer les délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :13.....

2.[Délibération] Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Sous la présidence de Monsieur Guy ROUCHON élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Contre :0.....

Abstention : ...0.....

Pour :13.....

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'obtient la majorité absolue, il procédera à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Résultats du premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 13
- f. Majorité absolue 4 : 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE
(dans l'ordre alphabétique)

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Mireille FAYARD : 13

Jean-Pierre GODEFROY : 13

Jean-Christophe MAURY : 13

3. [Délibération] Indemnité des adjoints

Les indemnités sont fixées par la loi, sont assujetties à la CSG, à la CRDS, à une cotisation de retraite obligatoire (IRCANTEC). Les indemnités sont soumises à l'impôt sur le revenu, et donc au prélèvement à la source, suivant les règles applicables aux traitements et salaires, mais avec un abattement spécifique aux élus locaux.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer- dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints soit 19,8 % maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement l'indice 1027. Il est soumis au vote les propositions suivantes : 10,53 % de l'IB 1027 soit 409,55 brut.

Contre :0.....

Abstention : ...0.....

Pour :13.....

4. [Délibération] Nomination d'un conseiller municipal délégué et indemnité

Selon l'article L2122-18 du CGCT, modifié par LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 30 « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ». Pour les conseillers municipaux des communes de moins de 100 000 habitants : l'indemnité doit être comprise dans une « enveloppe » qui est constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Il est proposé la nomination de Thomas Marty comme conseiller municipal délégué aux personnels, à la communication et aux affaires sociales.

Contre :0.....
Abstention : ...0.....
Pour :13.....

Il percevra une indemnité : 10,53 % de l'IB 1027 soit 409,55 brut

Contre :0.....
Abstention : ...0.....
Pour :13.....

5. [Délibération] Délégation de fonction aux adjoints et aux conseillers délégués

- Mireille FAYARD, 1ère adjointe : Éducation et jeunesse, salle polyvalente
- Jean Pierre GODEFROY, 2ème adjoint : Travaux, voirie
- Jean-Christophe MAURY, 3ème adjoint, finances
- Alain TEXIER : conseiller délégué : bâtiments
- Thomas MARTY : conseiller délégué : personnels, communication, affaires sociales

Contre :0.....
Abstention : ...0.....
Pour :13...

6. Implantation d'une antenne téléphonique au Peu

Bouygues désire mettre en service une antenne téléphonique sur la parcelle appartenant à la commune, au « peu » sur la route de Glénic. Cette antenne est présentée comme indispensable pour les années à venir. Ce dossier a été présenté en commission travaux sans toutefois trouver une réponse claire. Il a donc été convenu d'inviter Monsieur Pailhous (Bouygues) à nous présenter le projet et éclairer le conseil municipal.

L'antenne de 30 m sera masquée par les arbres. Elle aura un rayonnement de 360° et intégrera des équipements Bouygues et SFR. Plusieurs questions sont posées sur la portée, l'implantation des autres antennes (Villecorbeix, Rameix-Feuyas), sur l'emprise de la construction, etc. Une redevance sera versée à la commune.

Il est demandé au conseil municipal son avis sur ce projet.

Contre :2.....

Abstention :6.....

Pour :5.....

7. [Délibération] Vente d'un chemin communal à Roudeau

Monsieur Clément Tixier désire acquérir un chemin communal entre les parcelles ZP 32 et 34. Monsieur Tixier s'installe comme jeune agriculteur en élevage bovins. Le chemin ne débouche pas si ce n'est que sur ses parcelles, il n'est pas emprunté non plus du fait qu'il n'est pas entretenu. Ce chemin est bordé d'un côté par une haie qui lui appartient. Il n'est pas prévu de la supprimer du fait de l'élevage bovin. Il ne demande pas non plus l'achat du bosquet qui est un bien de section.

Le maire propose d'émettre un avis favorable

Contre : ...1.....

Abstention :5.....

Pour :7.....

8. Proposition de dons de parcelles boisées à la commune

Monsieur Gérard Laroche résidant à Saint Sulpice les Feuilles nous propose 3 parcelles boisées, deux sur la commune d'Ajain, une sur la commune de Pionnat. L'ensemble représente une superficie d'environ 75 ares. Monsieur Laroche cède ces parcelles sans contrepartie pour la commune. La question est de savoir si la commune veut récupérer ces parcelles qui à priori ne nécessitent pas d'entretien particulier, mais ne présentent pas d'intérêt spécifiques pour la commune.

Plusieurs questions sont posées sur la nature des bois à exploiter, leur destination. JP. Godefroy propose éventuellement d'inclure une clause pour ne pas faire de coupes rases.

Contre :2.....

Abstention :2.....

Pour :9.....

9. [Délibération] Réhabilitation des vestiaires et de l'éclairage au stade, nouveau plan de financement

Le conseil municipal a approuvé le précédent plan de financement de la réhabilitation des vestiaires du stade. A cet effet pour palier à la non obtention de la DETR, nous avons demandé à la com d'agglo le fond de concours qui nous l'a accordé lors du dernier conseil communautaire. Entre temps l'entreprise Paroton a revu ses tarifs qui augmentent de 503,58 euros et non de 2000 euros.

Compte tenu que le boost com'une augmentera de 100 euros, il n'apparaît pas judicieux de revoir la participation de l'agglo sur ce dossier.

VESTIAIRES

Dépenses		
D	Chauffe-eau	9 032,59
D	Eclairage stade (moitié du terrain)	2 970,32
D	Eclairage extérieurs	498,96
D	Chauffage vestiaires	4 235,54
D	Local technique	8 519,95
	<i>Total dépenses HT</i>	<i>25 257,36 €</i>
	<i>Tota dépenses TTC</i>	<i>30 308,83 €</i>
Recettes		
R	Fonds de concours Grand Guéret	9 901,51 €
R	Boost commune	5 051,47 €
R	Financement commune	15 355,85 €
	<i>Total recettes</i>	<i>30 308,83 €</i>

La différence est de 503,58 euros. Le boost comm'une sera réévalué de 100 euros, le reste soit 400 euros sera pris en charge par la collectivité. La proposition est de ne pas redemander à la Com d'agglo de revoir sa participation, sachant que les 200 euros qu'ils pourraient investir sur ce projet restent au bénéfice de la commune pour un futur investissement.

Contre :0.....

Abstention :1.....

Pour :12.....

10. [Délibération] Réhabilitation des WC scolaires. Avenants à l'appel d'offres

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché public conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2021-19/1 en date du 29 mars 2021 portant sur l'engagement d'un marché public pour la rénovation des WC scolaires.

Situation. Au cours des travaux, il s'est avéré que la cloison centrale des sanitaires maternelle n'assurait plus son rôle porteur (façon de poteaux bois intégrés dans la cloison et remplissage en briques). Les pieds de poteaux étaient totalement « mangés » et dégradés et ne portaient plus sur le sol. Une solution de renforcement de la structure pour support de la travée haute était absolument nécessaire. Après avis de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conclure les avenants suivants :

Lot n°1. Démolitions et gros œuvre (Faure).

- Montant du marché initialement conclus : 11 650 € HT
- Avenant n° 1 pour un montant de 1868 € HT
- Nouveau montant du marché : 13 518 € HT

Lot n° 3. Plâtrerie, faux plafond et peinture (Avignon)

- Montant du marché initialement conclus : 11 553,24 € HT
- Avenant n° 1 pour un montant de 2271,37 € HT
- Nouveau montant du marché : 13 824,61

Alain Texier expliquer la nature des travaux effectués pour ces avenants. Il précise qu'une isolation au dessus des WC primaires a également été effectuée, hors marché.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

10 bis. [Délibération] Réhabilitation des WC scolaires. Modification du plan de financement

Vu la délibération n° 2021-20 en date du 29 mars 2021 relative au plan de financement de la réhabilitation des WC scolaires,

Vu les délibérations approuvant les avenants aux lots n° 1 et 3 précédemment votées, il convient d'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

WC écoles

Dépenses

Travaux	73 466,58 €
Maîtrise d'œuvre	10 920,00 €
SPS	1 040,00 €
Diagnostics	800,00 €
Contrôle	1 450,00 €
Électricité (hors marché)	840,17 €
Porte (hors marché)	3 050,00 €
Avenant lot 1	1 868,00 €
Avenant lot 3	2 271,37 €
<i>TOTAL dépenses HT</i>	<i>95 706,12 €</i>
<i>TOTAL dépenses TTC</i>	<i>114 847,34 €</i>

Recettes

DETR 2020 (70 % HT / hors avenants)	64 096,73 €
Boost Commune (10% HT)	9 570,61 €
Financement commune	41 180,00 €
<i>Total recettes</i>	<i>114 847,34 €</i>

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

11. [Délibération] Eau et assainissement. Transfert des actifs

Suite au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2020, à la communauté d'agglomération, il convient de mettre à disposition les biens meubles et immeubles à l'agglomération.

L'objectif est de signer un PV de mise à disposition intégrant notamment le récapitulatif des valeurs comptables d'actifs mis à disposition et le descriptif des biens transférés (biens immobiliers : lagunage, et équipements, réseau de collecte, déversoir d'orage et turbines d'aération).

Une consultation sur les travaux de réfection de l'assainissement a été faite. A priori, l'extraction des conduites anciennes ne serait plus demandée.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

12. [Délibération] Décisions budgétaires modificatives : chapitre 64, 65 (fonctionnement), chapitre 21 (investissement)

Chapitre 64. Personnels

Les traitements ont été exécutés pour 9 mois sur 12 (75%). Il avait été provisionné 311 200 € sur le chapitre 64. Le total réalisé au 1/10/2021 sera de 245 331,61 (taux d'exécution de 78%). Le total du chapitre 64 au CA 2020 était de 310 188,53. Plusieurs éléments (basculé stagiaires / titulaires, remplacements) n'étaient pas connus ou mal appréhendés et rendent nécessaire une augmentation de crédits.

Il est ainsi proposé la modification suivante du BP 2021

022 (dépenses imprévues) : 48 000 €

- - 26 000 €

012

- Chapitre 64. Compte 6411 (personnels titulaires) : + 23 000 € (188 000 €)
- Chapitre 64. Compte 6453 (cotisations caisses de retraite) : + 3000 € (48 000 €)
- Total chapitre 64 : 311 200 € → 337 200 €

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

Chapitre 65. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre englobe notamment les contributions à certains syndicats intercommunaux (compte 65548, déficitaire à ce jour de 1099 €).

En ce qui concerne le SIVU (repas à domicile), il est à noter une augmentation du coût du repas facturé par l'auberge de St Fiel de + 30 c (le coût facturé aux bénéficiaires passe de 8,95 à 9,32). La contribution de la mairie sera plus importante par ailleurs.

En ce qui concerne Evolis, une facture pour des travaux de voirie réalisés en 2019 et 2020 est arrivée récemment (26 000 €). Par ailleurs du point-à-supplémentaire a été consommé lors des travaux de réfection en septembre (1,5 tonne pour 2492 €).

Il est ainsi proposé la modification suivante du BP 2021 :

022 (dépenses imprévues) : 48 000 € (- 26 000 €, décision précédente)

- - 18 400 €

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

. Compte 6531 (Indemnités)	+ 1 000 €
. Compte 6535 (Formation)	+ 500 €
. Compte 65548 (Autres contributions : SIVU, Evolis.)	+ 16 500 €
. Compte 6574 (subvention : Mas Musici)	+ 400 €

- Total chapitre 65 : 92 358 € → 110 758 €

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

Chapitre 21 (pour information, pas de décision modificative).

Il avait été prévu 30 000 € au chapitre 21 (acquisitions mobilières). Pour autant, certaines prévisions tardent à se concrétiser sur le budget 2021 (aménagement garage de la salle, panneaux de signalisation) tandis que d'autres sont apparues (mobiliers scolaires). Une décision modificative pourra être proposée ultérieurement.

- Chapitre 21.
 - Engagé : 2745,84
 - à venir
 - Memolim (informatique école) : 11 253 €
 - Manutan : 3100,48 €
 - Nathan : 933,82 €
 - Librairie laïque : 493 €
 - SES (panneaux) : 7367 €
 - Salle (prévision) : 2000 €

13. Régime indemnitaire sur heures complémentaires

Un agent titulaire fait des heures complémentaires depuis le 24 novembre 2020. Il n'est pas possible de lui faire un contrat et ces heures réalisées ne donnent pas lieu à prime au titre du RIFSEEP. Deux solutions sont possibles : la majoration des heures complémentaires (mais sans effet rétroactif), l'instauration du CIA (Complémentaire indemnitaire annuel). Cette solution sera privilégiée et proposée au prochain conseil. Cela concerne la période de janvier à décembre 2021.

Le conseil municipal émet un avis de principe favorable.

14. [Délibération] Plan d'adressage de la commune

Suite au traitement de ce sujet en réunion de la commission communication en juin, un rendez-vous a été pris avec Mr J. Ferry de La Poste (19/07). L'adressage sur la commune réalisé il y a quelques années n'est pas complet. Il y a des adresses manquantes, des données incomplètes et les outils permettant d'effectuer ce travail sont aujourd'hui numériques.

Calendrier :

- Etude et adoption du devis de La Poste = **3600 € TTC**
- La Poste nous met en relation avec l'agent du SNA (service national d'adressage) qui préparer les données avec nous (fin 2021) :
 - o Vérification des données
 - o Création des adresses manquantes (environ 40)
 - o Eventuellement création, modification de voies
- Puis La Poste effectue les saisies dans les outils appropriés.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

> Départ de Jacqueline Peyrot à 20h30

15. Lotissement

Depuis les dernières élections, nous parlons lotissement. Nous disposons d'un terrain au stade sur lequel on peut faire 9 ou 10 lots. Nous avons visité plusieurs lotissements, Parsac, Châtelus-Malvaleix, Jouillat, Saint Sulpice le Guérétois, Saint Vaury. Une réunion a eu lieu mardi dernier au cours de laquelle nous avons élaboré un document pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre, principalement grâce au travail d'Alain Texier. Le document sera finalisé en fin de semaine prochaine. Il sera adressé à 3 maîtres d'œuvre qui disposeront de 3 semaines pour répondre.

A l'ouverture des plis, on choisira un cabinet d'étude. Il disposera de temps pour nous présenter le projet que nous amènerons éventuellement. Pour ce lotissement il faudra créer

un budget annexe, c'est à dire emprunter. Il faut savoir que l'on prend un risque, on ne va pas se le cacher, plusieurs autres communes voisines ont la même démarche. La surface des lots devra être appropriée à la demande ainsi que le prix au m².

Un débat a lieu sur l'opportunité de ce lotissement. J. Laurent insiste sur le fait que les lots pourront se vendre difficilement. G. Rouchon indique que le lotissement est une nécessité et qu'il y a des demandes, T. Marty précise que l'extension du lotissement au bout de la passerelle est une évidence. La taille des parcelles fait l'objet de plusieurs interventions. Il est précisé que l'appel d'offres permettra d'envisager plusieurs solutions à ce sujet.

16. Suppression de la régie de recettes

Plan de suppression des espèces dans le réseau DGFIP.

Le percepteur nous a informé de la suppression des espèces, aussi appelé « zéro cash » dans le réseau de la DGFIP. Il attire notre attention sur le fait que les postes comptables ne manipuleront plus d'espèces dans le courant du 1^{er} trimestre 2022. Les régisseurs ne pourront donc plus se rendre à la trésorerie de Guéret pour remettre leurs espèces et devront les déposer auprès de la Banque Postale, qui a obtenu le marché public de gestion des espèces pour la DGFIP.

Compte tenu des sommes encaissées sur une année :

2021 :

- Photocopies à ce jour : 8.35 € (en numéraire)
- Taxes funéraires : 100 € (de février à avril – pose scellés décès Covid) règlement par chèque.

En 2020 pas de droits de place en raison de la Covid. Le Maire propose la suppression de la régie de recettes qui avait été instituée par arrêté du 10 novembre 2009. L'encaissement des différents produits pourrait se faire par émission d'avis de sommes à payer.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

Questions diverses